

Aliments et drogues—Loi

d'une personne, alors je crois que le gouvernement doit intervenir pour imposer une réglementation.

● (1740)

Il importe d'envoyer le projet de loi à un comité le plus tôt possible. Peut-être pourrions-nous, la prochaine fois qu'il reviendra à la Chambre, en proposer le renvoi à un comité. Je crois en effet qu'il serait utile que le plus grand nombre possible de députés participent aujourd'hui au débat pour nous parler de l'expérience qu'ils ont acquise à cet égard dans leur circonscription et mettre ainsi en évidence l'importance et la gravité de cette question.

Il est important que nous nous réunissions avec les fonctionnaires du ministère de la Santé et du Bien-être social et, bien sûr, avec les représentants du secteur privé pour trouver une solution pratique au problème. La députée de Hamilton-Est, en rédigeant le projet de loi, a prévu qu'il serait amendé. À mon avis, c'était sage de sa part. En fait, elle a déclaré à la Chambre aujourd'hui qu'elle espère que les fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et d'autres aussi, contribueront au projet de loi et proposeront des amendements ou des règlements propres à en assurer l'efficacité. Nous devrions procéder rapidement au débat et renvoyer le projet de loi au comité pour que les mesures soient mises en oeuvre le plus rapidement possible.

Nous devrions écouter les fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et du ministère de la Consommation et des Corporations nous faire part des progrès qu'ils ont accomplis. Nous devrions écouter les recommandations qu'ils ont à nous faire et examiner les résultats de leurs discussions avec les représentants du secteur de l'alimentation. Nous savons que ces discussions sont entamées depuis quelque temps déjà. Le débat d'aujourd'hui est très utile, car il permet à ceux que les additifs alimentaires inquiètent de savoir où nous en sommes. Décidons dès maintenant de renvoyer la question au comité dès la prochaine séance où elle sera débattue.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir de donner mon appui au projet de loi C-289, présenté par ma collègue, la députée de Hamilton-Est (M^{me} Copps). Ce projet de loi vient tout juste d'être déposé à la Chambre. Il est intitulé Loi modifiant la Loi des aliments et drogues, mais il s'agit de beaucoup plus que ce que laisse penser le titre. Il répond aux préoccupations très légitimes de Canadiens qui doivent s'inquiéter constamment de ce qui entre dans les aliments qu'ils consomment dans les restaurants.

Il est très intéressant de savoir qu'en 1968, par exemple, l'Association canadienne des restaurateurs et des services de l'alimentation nous apprenait que 18 p. 100 de tous les Canadiens consommaient des repas ailleurs que chez eux. En 1988, soit un peu moins de 20 ans plus tard, plus de 36 p. 100 des Canadiens consomment un repas sur trois à l'extérieur de chez eux. Je crois que cela montre bien l'évolution de la société dans laquelle nous vivons. Il y a de plus en plus de familles où les deux parents travaillent, et de plus en plus de restaurants-minute.

C'est maintenant chose courante que d'aller chercher un hamburger au restaurant le plus proche. C'est agréable de sortir le dimanche avec les enfants et de manger une bouchée

quelque part. Mais, si vous avez un enfant qui souffre d'une grave allergie, vous mettez sa vie en danger chaque fois que, en toute bonne foi, vous vous assoyez pour prendre un repas dans un restaurant. Si, par exemple, vous demandez si un certain aliment contient des noisettes ou si un autre aliment contient de la mayonnaise faite avec des oeufs et qu'on ne vous donne pas une réponse sûre, vous mettez votre vie en danger si vous le mangez quand même et êtes allergique.

Les députés ont parlé aujourd'hui du triste cas d'un jeune homme qui, je crois comprendre, venait de la circonscription du député qui vient de parler. Ce jeune homme était allergique aux noisettes et est décédé à l'âge précoce de 17 ans. Quelle tragédie! Il avait mangé des chaussons aux pommes dans d'autres restaurants sans avoir de réaction allergique, mais le dernier restaurant où il a mangé mettait des noisettes dans ses chaussons aux pommes, qui doivent être délicieux, j'en suis certaine, à condition qu'on ne soit pas allergique. Ce qui est malheureux, c'est que la mère de ce garçon était, comme tant d'autres, convaincue que cet aliment ne présentait aucun danger pour son fils. S'il avait été seul ou avec un groupe d'amis, il aurait probablement pensé qu'il pouvait manger sans crainte le chausson aux pommes puisqu'il en avait déjà mangé sans problème.

Ma collègue a présenté un projet de loi d'initiative parlementaire qui permettrait aux Canadiens qui mangent dans les restaurants d'avoir plus de renseignements sur les ingrédients utilisés. Il est absolument essentiel que nous, en tant que parlementaires, portions ce problème à l'attention des ministres afin qu'ils puissent faire adopter le genre de mesure législative qui peut prévenir les décès ou les maladies inutiles dans notre société. La députée de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell) a signalé qu'on peut souffrir de fortes migraines en mangeant certains genres d'aliments.

Ce qui est important, c'est de voir à ce que les gens aient les renseignements dont ils ont besoin, et à ce que ces renseignements soient faciles à consulter et à comprendre. J'étais très heureuse d'apprendre que l'Association de l'information sur les allergies a fait des propositions très concrètes. C'est l'un des nombreux groupes qui s'intéressent aux questions de santé et qui appuient cette mesure en vue de modifier la Loi des aliments et drogues, comme la section de Burlington de l'Ambulance St-Jean, le *Washington Centre for Science in Public Institutions* et l'Association des consommateurs du Canada. Celle-ci s'est jointe récemment à ceux qui appuient cette mesure très importante en vue de modifier la Loi des aliments et drogues.

Trente-cinq municipalités, comtés, villes et villages ont adopté des résolutions en faveur de l'étiquetage des aliments vendus dans les restaurants et ce sont des gouvernements. Après tout, les municipalités font partie de la structure gouvernementale de notre pays.

Onze commissions scolaires ont adopté des résolutions semblables. On nous a envoyé des dizaines de télégrammes. Plus de 4 800 Canadiens ont écrit au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) entre le 1^{er} mai 1987 et le 1^{er} mai 1988 pour lui demander que les aliments soient étiquetés. Ma collègue, la députée d'Hamilton-Est, a reçu plus de 100 lettres en réaction à son projet de loi. On nous a adressé aussi 11 000 pétitions. Cette avalanche de courrier montre que la